

Gestion des controverses environnementales : quel est le rôle de l'évaluation environnementale ?

Maya LEROY

*Enseignant-Chercheur, Responsable de l'UFR Gestion de l'environnement, AgroParisTech
France*

Maya LEROY est enseignant-chercheur en sciences de gestion à AgroParisTech où elle est responsable de l'UFR Gestion de l'Environnement et dirige le Master/ Dominante d'Approfondissement d'ingénieur « Gestion Environnementale des Ecosystèmes et des Forêts Tropicales ». Elle codirige également le groupe Altermanagement, Mondialisation et Ecologie au sein du laboratoire Montpellier Recherche en Management de l'Université de Montpellier. Son enseignement et sa recherche sont centrés sur les questions de gestion de l'environnement dans le cadre de l'aide publique au développement. En particulier l'analyse des dispositifs de gestion mis en œuvre, les stratégies de gouvernance des écosystèmes et de la biodiversité, et l'évaluation de leurs performances écologiques, ainsi que l'étude des stratégies des ONG d'environnement.

Après un début de carrière au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) et comme consultante pour différents bureaux d'études, elle a enseigné pendant dix ans au Centre d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (Montpellier SupAgro), et a été Directrice du Département Foresterie Rurale et Tropicale de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF). Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages dont Gestion stratégique des écosystèmes du fleuve Sénégal. Actions et inactions publiques internationales (2006, Harmattan), La participation dans les projets de développement : une analyse critique (2008, Ed. bilingue AgroParisTech-Quae), Management, mondialisation, écologie. Regards critiques en sciences de gestion (2010, en codirection, Ed. Hermès Science), Sustainable Management of Tropical Forests. From a critical analysis of the concept to an environmental evaluation of its management arrangements (2014, en codirection Ed. AFD).

Résumé

Les enjeux environnementaux sont aujourd'hui de plus en plus au cœur de la remise en cause des projets de développement. Les controverses qui s'expriment ne relèvent pas de « disputes » sur des effets secondaires, des externalités qu'il s'agirait d'atténuer, mais de préoccupations considérées comme centrales et insuffisamment traitées par les projets de territoire ou même de société qui sont proposés.

C'est donc à travers ces controverses environnementales, l'intérêt général du projet, qui est le plus souvent remis en cause. Ces tensions sont évidemment amplifiées lorsque les bénéfices économiques et sociaux sont considérés comme insuffisamment partagés (ex projets miniers, mais aussi enfouissement des déchets nucléaires, etc.). Différents cas de ce type seront traités dans le colloque.

Ces tensions qui mettent en question les logiques technico-économiques des projets de développement et jusqu'au credo fondamental dans le progrès technique sont analysées par plusieurs auteurs comme une époque de réactivation des courants technocritiques (Fressoz, 2012; Jarrige, 2012).

Dans le même temps, l'évaluation environnementale s'est considérablement consolidée, depuis les années 70, aussi bien dans son contenu que dans ses procédures. Au-delà de l'expertise technique qu'elle produit sur l'état environnemental initial et les impacts, elle tend à aborder aussi les questions sociales, et prend en compte des considérations économiques (analyse coût / avantages des alternatives), s'inscrivant depuis vingt ans dans la logique du développement durable.

Cette approche élargie la confronte néanmoins à plusieurs contradictions. J'en soulignerai deux : La première relève de l'équilibre complexe entre enjeu juridique et enjeu participatif de l'EE, la deuxième relève de l'orientation des protagonistes dans les négociations, selon une approche intégrative ou distributive, si tant est que de véritables négociations arrivent à se mettre en place.

Les principes de la négociation raisonnée (Fisher & Ury, 1982), de se concentrer sur le fond du dossier et le différend plutôt que sur la position conflictuelle des protagonistes, a produit de nombreuses propositions pour sortir de l'impasse dont les procédures de l'EE se sont largement inspirées (identification claire des enjeux, qualité du dossier sur le fond et indicateurs objectifs, prise en compte du contexte en particulier des interdépendances, effets cumulatifs, effets d'échelle, fournir des alternatives, suivi des incidences, atténuations des impacts, compensation). Néanmoins en situation de forte controverse, on ne peut négliger ce que les principes de la stratégie de la négociation nous apprennent (Cathélinau, 1991), à savoir que si les asymétries sont trop fortes, et que la confiance n'est pas au rendez-vous, on ne peut pas observer de stratégies gagnant-gagnant.